

CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉUNION EXTRAORDINAIRE – PROCÈS-VERBAL

Le jeudi 25 juin 2026 à 18 h 30

(Salle de conférence CSR Chaleur - 702, rue Principale, suite 2, Petit-Rocher)

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET MOT DE BIENVENUE

Le président ouvre la réunion à 18 h 37.

2. PRÉSENCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Les présences sont notées, incluant la maire de Belle-Baie présente par voie de communication TEAMS. Le quorum est donc contacté.

NOM DES ÉLUS (ES)	REPRÉSENTATION	BUREAU DE DIRECTION	PRESENCE = ✓ ABSENCE = X
Michael Willett	Bathurst - Conseiller	Président (e)	✓
Kim Chamberlain	Bathurst – Maire	Vice-président (e)	✓
Mario Laplante	Belledune – Maire		X
Cynthia Robinson	Belledune – Conseillère		✓
Laura McNulty	District Rural Chaleur	Directrice	✓
Donald Duclos	District Rural Chaleur		✓
Rachel Boudreau	Belle-Baie – Maire – Connexion TEAMS		✓
Joël Olivier	Belle-Baie – Conseiller		✓
			✓
EMPLOYÉS (ES)			
Jocelyne Hachey	Chef de direction		✓
Dayna Anderson	Directrice – Déchets solides		✓
Joyce Basque	Directrice – Finances		✓
Shirley DeSilva	Directrice – Développement économique et touristique		✓
Thomas Lizotte	Directeur - Communications		✓
André Frenette	Directeur – Service d’urbanisme		X
Donna Landry-Haché	Chef des opérations et Secrétaire du CA		✓

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution : 2026-173-01	Proposée par : Laura McNulty Appuyée de : Kim Chamberlain
QUE l'ordre du jour soit adopté tel qu'amendé : - Ajouter l'item 12.1 Session d'orientation pour les membres du Conseil d'administration. - Ajouter l'item 12.2 Contrat de service à l'Aéroport Régional de Bathurst.	
Pour : 6 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉE

4. DÉCLARATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Néant.

5. CORRESPONDANCE

5.1 Renouvellement des stratégies régionales

La Chef de direction avise les membres du conseil qu'elle a reçu une lettre de l'Honorable Aaron Kennedy, Ministre de la Gouvernance locale. C'est une mise à jour des changements possibles au niveau des CSR.

En gros, il y aura une possibilité que des fonds soient distribués à chaque CSR (25 000 \$ possible) pour la révision annuelle des plans stratégiques.

De plus, n'y aura pas de changements pour l'année 2027 (statu quo).

6. ÉLECTIONS

6.1 Élection du bureau de direction

6.1.1 Résolution - Nomination d'un président(e) d'élection

Résolution : 2026- 173-02	Proposée par : Laura McNulty Appuyée de : Cynthia Robinson
QUE la Chef des opérations, Donna Landry-Haché, soit la présidente des élections.	
Pour : 6 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉE

Le président donne la parole à la présidente des élections.

La présidente des élections fait la lecture des procédures. Et, procède aux nominations en ordre qui suit au Point 6.1.2.

6.1.2 Appel pour nominations

a) Président : M. Michael Willett est réélu président.

(Nominé par Laura McNulty. Aucune autre nomination.)

b) Vice-président : Mme Laura McNulty est élue vice-présidente.

(Nominée par Cynthia Robinson. Aucune autre nomination.)

c) 3^e dirigeant : M. Joël Olivier est élu 3^e dirigeant.

(Nominée par Rachel Boudreau. Une autre nomination de la part de Donald Duclos en faveur de Kim Chamberlain a eu lieu. Par contre, Mme Chamberlain refuse la nomination en raison qu'elle est si heureuse et reconnaissante de voir Belle-Baie de retour à la table que c'est important d'avoir un représentant de Belle-Baie sur le bureau de direction.)

La présidente d'élections félicite les nouveaux élus au bureau de direction ; actifs dès la fin de la rencontre. Elle retourne la parole au président.

7. CORPORATIF ET COLLABORATIF

7.1 Résolution – Alliance de l'énergie du Nord

Autorisation à conclure une entente intercommunautaire :

Résolution : 2026-173-03	Proposée par : Joël Olivier Appuyée de : Kim Chamberlin
QU'ATTENDU QUE dans une perspective de développement durable et concerté, la Commission de services régionaux Chaleur, la Commission de services régionaux Péninsule acadienne, la Commission de services régionaux Restigouche, la Première Nation d'Eel River Bar et la Première Nation de Pabineau (collectivement, les « Collectivités locales ») ont convenu de coordonner leurs actions individuelles et d'unir leurs efforts afin de participer ensemble, avec d'autres partenaires, dans des projets d'énergie renouvelable situés sur le territoire de l'une ou plusieurs des Collectivités locales dans le but de concrétiser l'Alliance de l'énergie du Nord (l'« Alliance »); QU'ATTENDU QUE les Collectivités locales désirent formaliser les principes, conditions, modalités et règles de gouvernance qui s'appliqueront entre elles jusqu'à la constitution de l'Alliance dans la forme juridique qui sera retenue par les Collectivités locales aux termes d'une entente intercommunautaire entre les Collectivités locales (l'« Entente intercommunautaire »); QU'ATTENDU QUE, les municipalités membres de la CSR Chaleur ont fourni des résolutions qui autorise la CSR à conclure un tel accord; IL EST RÉSOLU QUE, la CSR est autorisée à conclure, signer et remettre l'Entente intercommunautaire, dont une ébauche a été soumise aux municipalités membres de la CSR ainsi qu'au District Rural Chaleur; Documents accessoires : QUE la conclusion, par la CSR, de l'ensemble des conventions, actes, documents et instruments accessoires ou connexes pour donner effet aux opérations prévues dans l'Entente intercommunautaire ou relatives à celle-ci (les « Documents Accessoires ») et la signature de ces Documents Accessoires ainsi que la prise de toutes les mesures nécessaires relativement aux Documents Accessoires sont autorisées, approuvées et ratifiée. QUE les « Signataires Autorisés » reçoivent l'autorisation et la directive de négocier, de finaliser, de signer et de remettre, pour le compte de la CSR, l'Entente intercommunautaire et les Documents Accessoires avec les ajouts, les suppressions ou les autres modifications que ces Signataires Autorisés pourraient approuver, cette approbation étant attestée par la signature et la remise de l'Entente intercommunautaire et des Documents Accessoires par les Signataires Autorisés. QUE les Signataires autorisés reçoivent l'autorisation et la directive de négocier, de finaliser, de signer et de remettre, pour le compte de la CSR, tous les documents, conventions, autorisations, attestations ou autres instruments et de prendre toute autre mesure que ces Signataires autorisés peuvent, à leur seul gré, juger souhaitable afin de mener à terme les opérations prévues par la présente résolution, ce jugement étant attesté de façon concluante par la signature et la remise, par ces Signataires autorisés, de tout Document accessoire et par la prise de cette mesure. QUE les conventions, instruments ou autres documents signés et remis, ainsi que tous les actes accomplis par les représentants de la CSR au plus tard à la date des présentes et jugés	

nécessaires ou souhaitables par ces représentants pour réaliser les opérations envisagées dans la présente résolution sont ratifiés, approuvés et confirmés à tous égards. QUE le présent extrait du procès-verbal peut être signée en plusieurs exemplaires et transmise par tout moyen électronique, incluant par télécopieur, format PDF, DocuSign ou tout autre moyen électronique, chacun de ces exemplaires devant constituer un original une fois qu'il aura été signé et remis, et l'ensemble de ces exemplaires constitueront un seul et même document.	
Pour : 6 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉE

Suivant une discussion sur les responsabilités des personnes assignées à siéger avec l'Alliance de l'énergie du Nord, Laura McNulty et Donald Duclos demandent qu'on assure la présence d'un membre d'un district rural de siéger sur le comité. La raison étant que les districts ruraux ne sont pas encore permis d'effectuer des profits sur un tel projet.

Comme tous les membres sont d'accords de garder cette équité, le point 7.3 sera voté avant le point 7.2 afin de permettre au moins un membre qui représente un district rural. Et, le point 7.3 sera voté en deux phases : 7.3.a) et 7.3. b)

7.2 Résolution – Signataires de l'entente intercommunautaire avec l'Alliance de l'énergie du Nord
***VOIR POINT 7.3. a) ET 7.3.b) AVANT LE POINT 7.2**

7.3. a) Résolution – Comité de l'Alliance de l'énergie du Nord
 Membre de la CSR Chaleur représentant un district rural :

Résolution : 2026-173-04	Proposée par : Kim Chamberlain Appuyée de : Laura McNulty
QUE <u>Donald Duclos</u> , représentant d'un district rural, siège comme représentant de la CSR Chaleur sur le comité de l'Alliance de l'énergie du Nord.	
Pour : 6 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉE

7.3. b) Résolution – Comité de l'Alliance de l'énergie du Nord
 Membre de la CSR Chaleur siégeant sur le bureau de direction de la CSR Chaleur :

Résolution : 2026-173-05	Proposée par : Kim Chamberlain Appuyée de : Joël Olivier
QUE le président, <u>Michael Willett</u> , siège comme représentant de la CSR Chaleur sur le comité de l'Alliance de l'énergie du Nord.	
Pour : 6 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉE

***LE POINT 7.2 PEUT MAINTENANT ÊTRE VOTÉ**

7.2 Résolution – Signataires de l’entente intercommunautaire avec l’Alliance de l’énergie du Nord

Résolution : 2026-173-06	Proposée par : Kim Chamberlain Appuyée de : Cynthia Robinson
QUE le président, Michael Willett et la Chef de direction, Jocelyne Hachey, soient autorisés comme signataires de l’entente intercommunautaire avec Alliance de l’énergie du Nord.	
Pour : 6 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉE

7.4 Avis – Modification à la Loi sur la gouvernance locale
Voir document.

8. **SERVICE D’URBANISME**

8.1 Résolution – Nomination de M. Patrick Mallet au Comité consultatif régional en matière d’urbanisme

Résolution : 2026-173-07	Proposée par : Joël Olivier Appuyée de : Donald Duclos
ATTENDU QU’un poste est devenu vacant au sein du Comité consultatif régional en matière d’urbanisme (CCRU) pour représenter Belle-Baie; ATTENDU QUE Belle-Baie a adopté une résolution le 5 mai dernier afin de soumettre le nom de M. Patrick Mallet à titre d’un de ses quatre représentant au CCRU de la CSRC. QUE le conseil d'administration nomme Monsieur Patrick Mallet au CCRU en tant que représentant de Belle-Baie.	
Pour : 6 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉE

9. **GESTION DES DÉCHETS SOLIDES**

9.1 Résolution – Achat d’un Chargeur à direction différentielle (Skid Steer)

Résolution : 2026-173-08	Proposée par : Laura McNulty Appuyée de : Joël Olivier
Attendu que le Skid Steer existant a dépassé sa durée de vie; Attendu que l’utilisation de cette pièce d’équipement est essentielle à nos activités de recyclage; Attendu que le conseil d’administration de la CSR Chaleur a reçu le budget d’immobilisations 2026 qui comprenait l’achat d’un Skid Steer; Attendu que le plus bas soumissionnaire a offert un échange d'un montant de 15 000\$ sur notre Skid Steer 252B-2014 qui sera mis sur le solde dû sur la nouvelle machine ; Attendu que le fonds de réserve de capital paiera la totalité de cet achat; QUE la Commission de services régionaux Chaleur accepte la soumission de Paul Equipment pour un montant de 78 206,10\$ taxes incluses pour l’achat d’un Bobcat Skid Steer, modèle S650 T4.	
Pour : 6 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉE

Une clarification est apportée concernant la marque de l’item ainsi que la durée de vie attendue.

- La directrice de la gestion des déchets solides, Mme Dayna Anderson, explique que la marque est Caterpillar. C’est une petite machine. Et, la vieille machine a fait douze (12) ans. Mais, était visée pour seulement sept (7) ans.

10. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

10.1 Rapport verbal/Mises à jour

La Chef des opérations, Mme Donna Landry-Haché, présente un rapport verbal au sein du département du développement communautaire.

Les mises à jour portent sur les items suivants :

- Le Havre de l’Espoir :
 - Le site a maintenant une pleine équipe d’employés.
 - Toutes les unités sont pleines à présent.
 - Une excellente collaboration régionale est en place. Elle remercie les membres de la CSR pour leur contribution.
 - À présent, tout est très positif depuis l’arrivée de la gestionnaire du site, Mme Sonya Levesque.
- Ressources humaines :
 - Le mercredi 17 juin 2026, nous avons effectué des entrevues pour le poste de la direction du développement communautaire. Nous prévoyons recevoir des résultats dans la prochaine semaine.
- Manger Frais :
 - Certains changements sont prévus d’ici le mois d’août comme indiqué dans la trousse distribuée au conseil. Un plan a été élaboré avec l’aide du directeur en communications, Thomas Lizotte, et la chargée du programme, Heidi LeBlanc, afin d’effectuer les annonces de ces changements bien à l’avance.
- Révision de nos ressources en développement communautaire :
 - Nous effectuons une révision de nos ressources avec l’appui de la coordonnatrice en poste, Pascalie Roy, qui continue à élargir son réseau de partenaires régionaux.

11. FINANCES

La Chef de direction, Jocelyne Hachey, explique les procédures habituelles concernant les limites sur les cartes de crédit ainsi les responsabilités des utilisateurs aillant une carte de crédit de la CSR Chaleur.

11.1 Résolution – Autorisation pour carte de crédit

Résolution : 2026-173-09	Proposée par : Donald Duclos Appuyée de : Kim Chamberlain
ATTENDU QUE la Chef des opérations de la Commission de services régionaux Chaleur (CSRC) est responsable de la gestion des dépenses liées à tous les services de la CSRC;	
IL EST RÉSOLU QU' une carte Visa avec une limite de 10 000 \$ soit émise à la Chef des opérations.	
IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Première dirigeante ou la Directrice des finances de la CSRC soit autorisée à entreprendre les démarches nécessaires auprès de l’institution financière afin de mettre en œuvre ce changement.	
Pour : 6 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉE

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1 Session d'orientation pour les membres du Conseil d'administration

La Chef de direction, Jocelyne Hachey, souhaite retenir une rétroaction des membres du conseil concernant les dates des sessions d'orientation.

Elle propose le jeudi 27 août et vendredi 28 août 2026. Elle explique un peu du contenu de ses sessions : 5 à 7 avec tous les membres des conseils en région, incluant une présentation des employés (es) de la CSR Chaleur, le mandat du conseil, orientation et explication des services, règlements et procédures, et la déontologie (code de conduite).

Les membres sont d'accords avec les dates. Par contre, pour certains membres, le samedi serait préférable en raison des obligations de travail.

Mme Hachey va avancer avec l'organisation des sessions à la suite de cette rétroaction de la part des membres du conseil. Elle avisera le conseil une fois que la planification soit avancée.

En attendant, les membres sont demandés de réserver les dates suivantes :

- 27 et 28 août 2026 (jeudi et vendredi)
- 28 et 29 août 2026 (vendredi et samedi)

12.2 Contrat de service à l'Aéroport Régional de Bathurst

Le président, Michael Willett, demande de discuter de ce point à huis clos.

*LE POINT 12.2 SERA DISCUTÉ EN HUIS CLOS COMME DEUXIÈME SUJET AU POINT 13

13. PLAINTES EN DÉONTOLOGIE

13.1 Séance à Huis Clos

13.1.1 Résolution – Huis clos

Résolution : 2026-173-10	Proposée par : Kim Chamberlain Appuyée de : Joël Olivier
QUE ce point soit discuté à huis clos selon l'Article 68 (1) c) et g) de la « Loi sur la gouvernance locale ».	
Pour : 6 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉE

Les membres du conseil d'administration tiennent une discussion en huis clos concernant une mise en contexte de deux points : 12.2 et 13.

13.1.2 Résolution – Levée du Huis clos

Résolution : 2026- 173-11	Proposée par : Kim Chamberlain Appuyée de : Joël Olivier
QUE le huis clos soit levé.	
Pour : 6 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉE

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La réunion est levée à 20 h 09.

Procès-verbal noté et préparé par :
Donna Landry-Haché
Chef des opérations & Secrétaire du CA